



Mercredi 1^{er} mars 2017

Flash'InFO

TEL LE COUCOU QUI NICHE DANS LE NID DES AUTRES.....

Ah ils sont beaux les syndicalistes de pacotilles qui après avoir chanté tout l'automne et dormi tout l'hiver, se réveillent au printemps pour tenter de s'approprier le travail de Force Ouvrière !!!!!

Ils n'ont pas eu de mots assez durs durant des semaines voire des mois pour décrier et condamner les actions, les négociations et les résultats que **Force Ouvrière** s'escrimait à arracher à l'administration et voilà qu'à présent ils tentent de s'approprier honteusement les bénéfices de leurs pseudo-revendications imaginaires alors qu'il n'y a pas si longtemps ils rejetaient en bloc toutes les mesures et toutes les avancées au nom d'une intransigeance stalinienne, qui visiblement s'arrête au niveau du portefeuille..... une fois qu'ils ont enfin compris leur intérêt !!!

Force Ouvrière, pendant que d'autres mariolaient à tout va, a réussi à sauver le « statut » des ouvriers de l'État tout en parvenant à obtenir **des avancées salariales inégalées depuis 10 ans** :

- reclassements des bas salaires (Gr IVN et Gr V en Gr VI) ;
- mise en place de nouveaux groupes sommitaux (HGN, HCD et T7) ;
- rajout d'un neuvième échelon dans chaque groupe de rémunération.

Force Ouvrière est parvenu à éviter l'indexation, sur le point d'indice de la Fonction Publique, des salaires des ouvriers de l'État en sauvant la mensualisation des salaires et en **sauvegardant les grilles horaires** de rémunération, tout en garantissant la préservation de la nomenclature ouvrière et l'évolution de la liste des professions ouvertes à l'embauche.

Aujourd'hui, les mêmes qui hier criaient au scandale, appelaient au boycott et pratiquaient la politique de la chaise-vide tentent, lamentablement, de récupérer le bénéfice du combat mené par **Force Ouvrière**. La soupe n'est jamais aussi bonne que lorsqu'elle est préparée par les autres...

Faut-il donc ne pas avoir de fierté pour s'abaisser à de telles manigances !!!!!

Hier encore adeptes du renoncement et de la chaise-vide, ils le sont aujourd'hui de l'engrangement et des poches pleines et ce au détriment des autres agents notamment en CAO. Gageons que vous ne vous laisserez pas bernier par leur discours de récupération.

Vous trouverez ci-joint le tableau des modalités et des échéances de reclassement dans la nouvelle configuration des grilles salariales déjà diffusées par **Force Ouvrière** et qui sont disponibles auprès de nos délégués.

**FORCE OUVRIÈRE le syndicat, libre, indépendant, revendicatif
et efficace**



TABLEAU DE RECLASSEMENT des Ouvriers de l'État, des Ouvriers de l'État Chef d'Équipe et des TSO

(1^{er} mars 2017)

Reclassement Avancement	Date de mise en œuvre	Groupe/échelon détenus au 31/10/2017 ou au 31/12/2017			Groupe /échelon de reclassement	
RECLASSEMENT DANS UN NOUVEAU GROUPE						
			Conditions Particulières	Taux horaire au 30/10/2017		Taux horaire au 01/11/2017
Reclassement IVN en V	01/11/2017	IVN éch. 5		10,8856	V éch. 3	11,0376
		IVN éch. 6		11,1772	V éch. 4	11,35
		IVN éch. 7		11,4688	V éch. 5	11,6624
		IVN éch. 8	- 4 ans d'anc.	11,7604	V éch. 6	11,9748
		IVN éch. 8	+ 4 ans d'anc.	11,7604	V éch. 7	12,2872
Reclassement V en VI	01/01/2018	V éch. 3		11,0376	VI éch. 1	11,6028
		V éch. 4		11,35	VI éch. 1	11,6028
		V éch. 5		11,6624	VI éch. 2	11,9509
		V éch. 6		11,9748	VI éch. 3	12,299
		V éch. 7		12,2872	VI éch. 3	12,299
		V éch. 8		12,5996	VI éch. 4	12,6471
Reclassement VCE en VICE	01/01/2018	VCE éch. 4		13,6501	VICE éch. 1	13,9234
		VCE éch. 5		14,035	VICE éch. 2	14,3522
		VCE éch. 6		14,4199	VICE éch. 3	14,781
		VCE éch. 7		14,8048	VICE éch. 4	15,2098
		VCE éch. 8		15,1897	VICE éch. 4	15,2098
Reclassement HCC en HCD	01/11/2017	HCC éch. 8	- 4 ans d'anc.	23,849	HCD éch. 6	24,2531
		HCC éch. 8	+ 4 ans d'anc.	23,849	HCD éch. 7	24,8858
Reclassement HCCCE en HCDCE		HCCCE éch. 8	- 4 ans d'anc.	28,7514	HCDCE éch. 6	29,205
*						
Avancement vers HGN	01/11/2017	HG éch. 8		17,5492	HGN éch. 7	18,3123
Avancement vers HGNCÉ	01/11/2017	HGCE éch. 8		21,1562	HGNCÉ éch. 7	22,0635
Avancement vers T7	01/11/2017	T6 bis éch. 8		25,4692	T7 éch. 7	26,328
RECLASSEMENT AU 9^e ECHELON						
Reclassement au 9 ^e échelon des ouvriers présentant au moins 4 ans d'ancienneté dans le 8 ^e échelon de leur groupe au 31/10/2017	01/11/2017	V éch. 8	+ 4 ans d'anc.	12,5996	V éch. 9	12,912
		VI éch. 8		14,0395	VI éch. 9	14,3876
		VII éch. 8		15,4794	VII éch. 9	15,8632
		HG éch. 8		17,5492	HG éch. 9	17,9843
		HCA éch. 8		17,5492	HCA éch. 9	17,9843
		HCB éch. 8		20,6991	HCB éch. 9	21,2123
		HCC éch. 8		23,849	HCC éch. 9	24,4403
		VCE éch. 8		15,1897	VCE éch. 9	15,5746
		VICE éch. 8		16,925	VICE éch. 9	17,3538
		VIICE éch. 8		18,661	VIICE éch. 9	19,1338
		HGCE éch. 8		21,1562	HGCE éch. 9	21,6922
		HCACE éch. 8		21,1562	HCACE éch. 9	21,6922
		HCBCE éch. 8		24,9541	HCBCE éch. 9	25,5864
		T2 éch. 8		14,7591	T2 éch. 9	15,125
		T3 éch. 8		16,4691	T3 éch. 9	16,8774
		T4 éch. 8		18,5123	T4 éch. 9	18,9713
		T5 éch. 8		20,2312	T5 éch. 9	20,7328
		T5 bis éch. 8		22,4091	T5 bis éch. 9	22,9647
T6 éch. 8	23,6688	T6 éch. 9	24,2556			
T6 bis éch. 8	25,4692	T6 bis éch. 9	26,1007			